

AVIS

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par L'EMPLOYEUR et remis à l'intéressé qui doit également le signer.

Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.

Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée.

La perte éventuelle de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères de l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer.

La rubrique "document supplémentaire" doit obligatoirement être remplie.

AUTORISATIONS OU INTERDICTIONS SPECIALES
.....
.....
.....
.....
.....

La présente habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité.

Il doit, en outre, être désigné par son responsable hiérarchique pour l'exécution de ces opérations.



TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Délivré par l'employeur

Société :

Nom – Prénom : MAX Jean-Jacques

Fonction :

Signature :

Le titulaire

Nom – Prénom : MAX Jean-Jacques

Fonction :

Signature :

Date de délivrance : 31 Janvier 2018

Date de fin de validité : 31 Janvier 2021

Personnel	Symbole d'habilitation et attribut	Champ d'application		
		Domaine de tension ou tension concernées	Ouvrages ou installations concernés	Indications supplémentaires
Travaux d'ordre non électrique				
Exécutant	H0V	HT		
Chargé de chantier				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant	B1V	BT		
Chargé de travaux	B2V, BE ESSAIS	BT		
Chargé d'intervention BT	BR	U < OU = 500V		
Chargé de consignation	BC	BT		
Chargé d'opérations spécifiques	BE MESURE VERIFICATION	BT		
Habilité spécial				
Document supplémentaire : Oui / Non				